



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 20/04/2021

DLB 2021/436

L'an deux mille vingt et un et le mardi 20 avril à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des Fêtes Aimé Péret à BESSAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 14/04/2021

Affichage de la convocation : 14/04/2021

Etaient Présents : 52

André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Louis BENTAJOU, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Jacques CANTAGRILL, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, André FRETAY, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Lionel PUCHE, François QUEUX, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Frédéric ROYE, Marie-Agnès SCHERRER, Isabelle SILHOL, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant : 2

Pierre-Jean ROUGEOT représenté par Stéphan BOYER, Jean ROUSSEL représenté par Pierre ALAUX.

Absents Excusés : 50

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Stéphanie BARRAU, Claude BASTIER, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Oliver BRUN, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Philippe FAURE, Francis FORTE, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, François MEMBRILLA, Philippe NAVARRO, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAUD, Véronique REY, Joël RIES, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Avenant n° 5 CABM

Monsieur le Président rappelle qu'une convention d'entente a été signée entre le SICTOM et la CABM fin 2014, permettant de régir les modalités techniques et financières entre les 2 collectivités pour les flux de

devis circulant entre ces dernières ainsi qu'une contribution financière pour la fréquentation des déchetteries du SICTOM d'une partie de la population du nord de Béziers.

Cette convention est actualisée autant que nécessaire par voie d'avenant afin de tenir compte des contraintes techniques et financières des parties.

L'avenant n° 5 proposé, permet d'actualiser les tarifs pratiqués par chacune des collectivités pour le traitement de tonnes d'ordures ménagères que l'une des parties aurait à traiter pour l'autre.

L'avenant acte aussi la volonté d'ouvrir certains dossiers en commun, notamment celui concernant la méthanisation et la production de CSR.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical d'approuver la signature de l'avenant n° 5 avec la CABM et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la signature de l'avenant n° 5 avec la CABM,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président,

Sébastien FREY


Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 27/04/2021
et de sa publication le 27/04/2021

A Nézignan l'Évêque, le 27/04/2021